







Saison 2018/2019

Divisions														
Article 1	Equipes	a) Les groupements sportifs descendant des divisions nationales. b) Les groupements sportifs maintenus en Pré-Nationale de la saison 2017/2018 selon le règlement. c) Les groupements sportifs issus de la Régionale Féminine 2 selon le règlement.	a) Les groupements sportifs descendant de Pré Nationale. b) Les groupements sportifs maintenus en Régionale Féminine 2 de la saison 2017/2018 selon le règlement. c) Les groupements sportifs issus des poules de Régionale Féminine 3 selon le règlement.	a) Les groupements sportifs descendant de Régionale Féminine 2. b) Les groupements sportifs maintenus en Régionale Féminine 3 de la saison 2017/2018 selon le règlement. c) Les groupements sportifs issus des championnats départementaux de la saison dernière selon les règlements.										
	Nombre d'équipes	36	36	24										
	Nombre de poules	3 (1 par secteur)	3 (1 poule par secteur)	2 poules seulement dans le secteur SUD										
	Nombre d'équipes par poules	12	12	12										
Article 2 : Jour et Heure du match		Dimanche 15h00	Dimanche 15h00	Dimanche à 15h00										
Article 3 : Règles de participation	Nombre de joueuses autorisées à domicile et à l'extérieur	7 minimum et 10 maximum	10 maximum	10 maximum										
	Date limite de qualification d'un joueur	30-nov	28-févr	28-févr										
Types de licences autorisées (nombre maximum)	JC1	3 JC1 ou/et JT maxi		3 JC1 ou/et JC2 ou/et JT maxi										
	JT													
	JC2	0												
	JC	sans limite		sans limite		sans limite								
	AS	Pour les CTC, 5 licences AS maximum		Pour les CTC, 5 licences AS maximum		Pour les CTC, 5 licences AS maximum								
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	BC	sans limite		sans limite		sans limite								
	VT	sans limite		sans limite		sans limite								
	Jaune	JN	2	ou	1	JH/JN	3	ou	2	ou	1	ou	0	
	Orange	ON	0	ou	1	OH/ON	0	ou	1	ou	2	ou	3	
	Observation sur la couleur de licence	les licences OH et RH sont interdites au sein de cette division												
	Observation sur le statut CF/PN	Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.												
	Observation sur les JIG	Les joueurs d'intérêt général devront participer obligatoirement à la formation prévue pour pouvoir prendre part championnat de ladite division												
	Article 4 : Obligations sportives	1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U15 ou U13) ; OU 1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours ; <i>Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).</i> Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.	Une équipe senior de niveau inférieur OU une équipe de jeunes féminine (U20 ou U18 ou U15 ou U13) Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (une équipe ne peut couvrir qu'un seul club). Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.											
		Contrôle et sanctions	Le contrôle sera effectué par la Commission des Compétitions Régionales en fin de championnat. La non-observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautive comme dernier de poule et la descente automatique dans la division inférieure.											
	Article 5 : Salle		Classement H2	Voir Règlement Nouvelle Aquitaine										

Saison 2018/2019

Divisions									
Article 6 :	Système de l'épreuve	Ces groupements sportifs sont répartis en 3 poules de 12 (1 par secteur), disputant des rencontres aller et retour.		Ces groupements sportifs sont répartis en 2 poules de 12 (seulement dans le secteur SUD), disputant des rencontres aller et retour.					
	Montées en division supérieure	Tous les secteurs : Le groupement sportif classé 1 ^{er} de chaque poule accède en NF3 la saison suivante.		Secteur SUD : Les groupements sportifs classés 1 ^{er} et 2 ^{ème} de chaque poule accèdent en Régionale Féminine 2.					
	Descentes dans la division inférieure la saison suivante	Secteur SUD : Les groupements sportifs classés 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de la poule descendent en Régionale Féminine 2 la saison suivante. Secteur NORD et EST : Les groupements sportifs classés de 7 ^{ème} à 12 ^{ème} de chaque secteur descendent en Régionale Féminine 2 de son secteur, la saison suivante. Des descentes supplémentaires par secteur pourront avoir lieu suivant les descentes de NF3 du secteur concerné.		Secteur SUD : Les groupements sportifs classés de 9 ^{ème} à 12 ^{ème} de la poule descendent en Régionale Féminine 3 la saison suivante. Secteur NORD et EST : Les groupements sportifs classés de 8 ^{ème} à 12 ^{ème} de chaque secteur descendent en Régionale Féminine 3 de son secteur, la saison suivante. Des descentes supplémentaires par secteur pourront avoir lieu suivant les descentes de NF3 du secteur concerné.					
	Montées des équipes départementales			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Sud</th> <th style="width: 33%;">Nord</th> <th style="width: 33%;">Est</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2 par département</td> <td style="text-align: center;">le 1^{er} de chaque département + les 3 premiers du Tournoi des seconds = Création du niveau RF3</td> <td style="text-align: center;">le 1^{er} de chaque département + les 3 premiers du Tournoi des seconds = Création du niveau RF3</td> </tr> </tbody> </table>	Sud	Nord	Est	2 par département	le 1 ^{er} de chaque département + les 3 premiers du Tournoi des seconds = Création du niveau RF3
Sud	Nord	Est							
2 par département	le 1 ^{er} de chaque département + les 3 premiers du Tournoi des seconds = Création du niveau RF3	le 1 ^{er} de chaque département + les 3 premiers du Tournoi des seconds = Création du niveau RF3							
Article 7 : Phases Finales	Finales Regrouper avec RF1, RF2 et RF3	Finale à 3 entre le premier de chaque secteur	Finale à 3 entre le premier de chaque secteur	Finale entre le premier de chaque poule					
Article 8 : Statut de l'entraîneur	Voir statut de l'entraîneur								